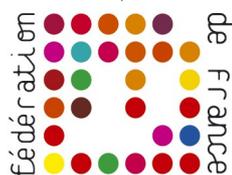


# FOF Pays de Loire

des orthophonistes



Syndicat Régional des Orthophonistes

FOF Pays de Loire

1, rue de la Gare 49250 La Menitré

Tél : 02 41 45 65 78

Courriel : fof.sorpal@gmail.com

Le 05/06/2019

Monsieur le Directeur,

Ce courrier n'a pas pour objectif d'entraver votre action auprès des enfants en difficulté, mais parce que l'article 1.2.1. de votre plaquette intitulé « les bilans » nous a interpellés, nous tenons à y répondre.

Nous souhaitons vous rappeler, en vertu de l'article 1110-4 de la loi Santé, que le bilan orthophonique est un document médical qui ne peut être adressé qu'au médecin scolaire, il est protégé par le secret médical. En aucun cas il ne peut être remis à une équipe pédagogique, même intitulée « dys ».

Le suivi pédagogique et les évaluations sont votre propos, pas le bilan orthophonique qui, lui, est résolument du domaine du soin.

Ceci ne retire en rien le bien-fondé de vos équipes pédagogiques qui font un travail nécessaire d'accompagnement et d'adaptations, pour permettre aux enfants atteints de troubles spécifiques du langage écrit d'utiliser au mieux leurs compétences. Mais pédagogie et soin ne sauraient partager le même champ et il est important que chaque domaine garde sa spécificité.

C'est aux parents qu'il appartient de faire le lien, ils ont leur place dans cette entreprise.

Recevez, monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour le CA de FOF-Pays de Loire